



Pratique des exercices de sécurité-incendie

La **Semaine nationale de prévention des incendies** se déroulera du 7 au 13 octobre 2012. Cette année, l'accent sera mis sur l'importance de faire des exercices d'évacuation dans lesquels vous avez planifié deux voies de sortie de votre domicile.

La plupart des gens pensent qu'ils ont environ six à dix minutes pour s'échapper de leur maison une fois que le détecteur de fumée se déclenche. En réalité, vous pourriez avoir moins de deux minutes. Un feu typique, dans un salon, peut menacer une maison entière en quelques minutes à peine. Avoir un plan d'évacuation et s'y entraîner vous aidera à sortir plus rapidement et pourrait sauver des vies.

Connaissez vos sorties et sortez sain et sauf

Même si vous avez vécu dans votre unité locative pendant plusieurs années, il se peut que vous ne connaissiez pas la meilleure façon de sortir rapidement. Pendant un incendie, la panique, la fumée et l'obscurité peuvent vous embrouiller les sens et vous empêcher de bien voir. L'incendie peut transformer un bâtiment familial en un endroit totalement différent. Avoir un plan d'évacuation simple et faire des exercices d'évacuation augmentera grandement vos chances de sortir sain et sauf avec votre famille.

Prévention des incendies du Canada a plusieurs conseils utiles.

- Faites un plan de votre domicile. Indiquez une porte et une fenêtre qui peuvent être utilisées pour sortir de chaque pièce.
- Choisissez un lieu de rencontre dehors, à l'avant de votre maison ou de votre ensemble résidentiel. C'est là que tout le monde peut se retrouver une fois sorti de la maison. Faites un dessin de votre lieu de rencontre extérieur sur votre plan d'évacuation pour les enfants de votre maison.
- Notez le numéro de téléphone d'urgence du service d'incendie sur votre plan d'évacuation.
- Si vous avez des enfants, demandez à un adulte de déclencher le détecteur de fumée et entraînez-vous à suivre votre plan d'évacuation avec toutes les personnes qui vivent dans votre maison.
- Affichez votre plan d'évacuation sur votre réfrigérateur et entraînez-vous à le suivre deux fois par année ou chaque fois que quelqu'un de la maison célèbre un anniversaire.

Pour plus de renseignements sur la façon de créer un plan d'évacuation, consultez la page suivante du site Web du Bureau

du commissaire aux incendies : www.firecomm.gov.mb.ca/docs/public_education/general_fp_mat/my_home_escape_plan.pdf.

Faut-il rester ou sortir en cas d'incendie dans un ensemble résidentiel à plusieurs étages?

Lorsqu'une alarme-incendie se déclenche dans un ensemble résidentiel à plusieurs étages, vous devez décider s'il est plus sûr de quitter votre unité ou de rester à l'intérieur et d'attendre de l'aide.

Certains des signes qui indiquent qu'il serait préférable de **rester dans votre unité** sont :

- La porte qui donne sur le couloir est chaude au toucher.
- Le corridor ou le couloir est plein de fumée ou de flammes.
- L'escalier est plein de fumée ou de flammes.

S'il est plus sûr de **rester dans votre unité**, fermez votre porte et coinciez des serviettes humides à la base de la porte. Éteignez tous les appareils électroménagers et allez dans une pièce qui a une fenêtre. Accrochez un drap à la fenêtre pour indiquer aux pompiers où vous vous trouvez. Fermez la porte de la pièce où vous vous réfugiez et placez des serviettes humides dans toutes les bouches d'aération et à la base de la porte. Si c'est possible, appelez le 911 et dites-leur à quel endroit vous vous trouvez. Restez avec votre visage le plus bas possible dans la pièce.

Certains des signes qui indiquent que vous pouvez **quitter votre unité** sans danger sont :

- La porte qui donne sur le couloir est froide au toucher.
- Il n'y a pas de fumée dans le corridor ou le couloir et aucun signe de flammes.
- Il n'y a pas de fumée dans l'escalier et aucun signe de flammes.

Si vous pouvez quitter votre unité sans danger, déplacez-vous en gardant la tête le plus bas possible et allez vers la sortie la plus proche. Une fois que vous êtes dehors, allez au lieu de rencontre que vous avez fixé avec votre famille.

Si un incendie se déclare dans votre appartement, faites sortir tout *(suite)*

Pour vous abonner à Portes Ouvertes, pour commander une grande quantité d'exemplaires, pour changer votre adresse, pour nous soumettre vos commentaires ou pour obtenir de plus amples renseignements, téléphonez au 204 945-2476 si vous êtes à Winnipeg, ou au 1 800 782-8403 (sans frais), ou visitez notre site Web à l'adresse suivante : manitoba.ca/rtb

le monde, fermez votre porte et tirez sur l'alarme incendie la plus proche. Une fois que vous êtes sortis du bâtiment sain et sauf, appelez le 911 pour signaler l'incendie. Ne retournez jamais dans un bâtiment en feu.

Demandez à votre locateur ou à votre gardien d'immeuble s'il y a un plan de sécurité-incendie pour votre bâtiment ou votre ensemble résidentiel. Assurez-vous que toute votre famille sait où se trouvent toutes les sorties et n'ignorez jamais une alarme-incendie.

Aider les nouveaux Manitobains à comprendre les conseils de sécurité-incendie

Les locataires du Manitoba qui sont de nouveaux arrivants dans le pays et la province peuvent accroître leurs connaissances au sujet de la sécurité-incendie en consultant le site Web de la National Fire Protection Association (Association nationale de

protection incendie) à l'adresse figurant ci-dessous. Le site offre des documents faciles à lire dans de nombreuses langues, notamment sur les sujets suivants :

- Le chauffage et la sécurité;
- La sécurité lorsqu'on cuisine;
- L'électricité et la sécurité;
- Les plans d'évacuation.

Les documents sont disponibles dans plusieurs langues : arabe; persan (ou farsi); indonésien; khmer (ou cambodgien); coréen; chinois simplifié et traditionnel; espagnol; vietnamien.

Si vous êtes un locateur ou un gardien d'immeuble dans un ensemble résidentiel, vous voudrez peut-être imprimer certains de ces documents de sécurité-incendie pour les nouveaux Canadiens qui louent un appartement dans votre bâtiment.

Allez sur le site Web de la National Fire Protection Association à www.nfpa.org (en anglais seulement) et cherchez les « other language handouts ».

Mesures pour la prévention des chutes dans les ensembles résidentiels et les unités locatives

Les locateurs, les gardiens d'immeuble et les locataires peuvent travailler ensemble afin de s'assurer que les parties communes et les unités locatives sont sans danger physique pour tous, une question qui est particulièrement importante pour les locataires âgées. Les chutes sont les causes les plus communes d'hospitalisation et de décès par blessure chez les personnes âgées au Manitoba. Les fractures et les complications qui découlent des chutes peuvent causer l'immobilité, un handicap et même la mort. Vous trouverez ci-dessous quelques suggestions pour améliorer la sécurité et la qualité de vie.

Dans les parties communes et les unités locatives

- Réparez les lames de parquet qui bougent, les tapis et les revêtements vinyliques qui se décollent et se recourbent de manière à ce que personne ne trébuche dessus.
- Fixez les tapis au sol (sans endommager le sol) ou enlevez-les.
- Assurez-vous qu'il n'y ait rien qui encombre les passages et les couloirs et qu'il n'y ait aucun fil électrique par terre dans ces endroits.
- Maintenez un bon éclairage partout, y compris dans les escaliers.
- Assurez-vous que les escaliers aient une profondeur de marche utile et des mains courantes sécuritaires.
- Installez des barres d'appui, des rampes, etc. pour les locataires ayant une mobilité limitée.

Dans les unités locatives

- Utilisez des tapis de bain antidérapants, ou même un

siège de bain sûr dans les baignoires et les douches.

- Installez une barre d'appui solidement fixée dans votre douche ou votre baignoire (parlez-en à votre locateur).
- Rangez les articles dont vous avez besoin tous les jours (vêtements, vaisselle, nourriture, etc.) dans des endroits facilement accessibles afin de ne pas devoir utiliser un escabeau.
- Installez des veilleuses et une lampe de chevet facile à atteindre de manière à voir clairement si vous devez vous lever la nuit.
- Mettez des lampes de poche dans des endroits faciles à trouver en cas de panne d'électricité.

SécurAide

Les locataires âgés du Manitoba peuvent communiquer avec A&O: Support Services for Older Adults afin d'en savoir plus sur SécurAide, un programme sur la sécurité à domicile et la prévention des chutes. Ce programme offre aux adultes âgés de 65 ans et plus une vérification de leur domicile axée sur la sécurité et la prévention des chutes.

Une équipe SécurAide installera des dispositifs de sécurité et fournira des articles de prévention des chutes aux personnes âgées admissibles. Cela peut comprendre l'installation de serrures à pêne dormant et de judas. Ils aideront aussi les personnes âgées à installer des tapis de bain antidérapants, des veilleuses, des embouts à crampons pour les canes, etc. **Dans les unités locatives, votre locateur doit approuver l'installation de tous les dispositifs de sécurité.**

Pour plus de renseignements, appelez A&O sans frais au 1 888 333-1808 ou au 204-956-6440, de Winnipeg.

Prévention des cambriolages à domicile



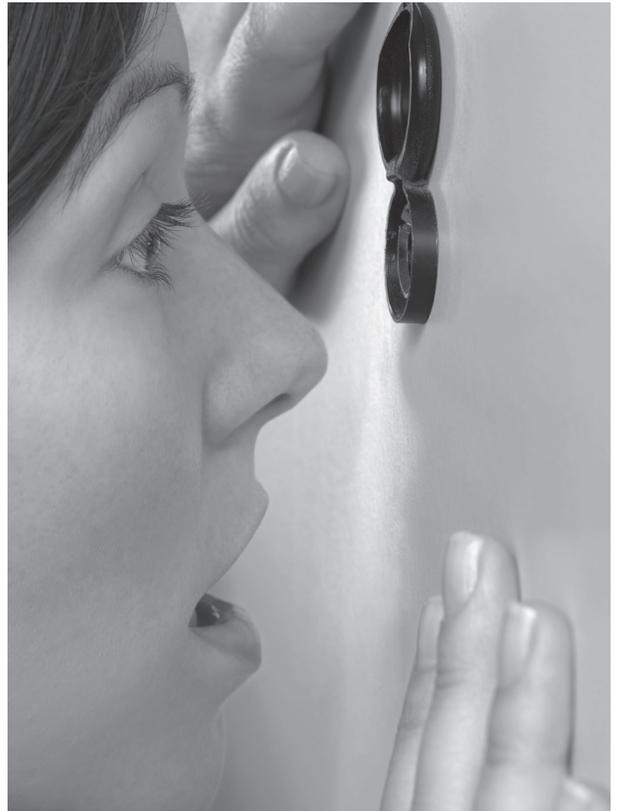
Bien que personne ne puisse garantir une protection complète contre les cambriolages à domicile, il y a plusieurs façons dont les locateurs et les locataires peuvent réduire les risques.

- Si vous êtes propriétaire d'unités locatives ou d'immeubles, assurez-vous que les serrures de l'immeuble et des unités locatives sont en bon état de marche.
- Si vos immeubles sont équipés de sonnettes d'entrée électroniques ou d'un système de télévision en circuit fermé, assurez-vous que ces dispositifs sont bien entretenus.
- Si vous êtes propriétaire d'un bien locatif, placez des affiches à toutes les entrées afin de rappeler aux locataires de ne pas laisser entrer d'étrangers dans le bâtiment.
- Si vous vivez dans un bâtiment à accès réservé qui dispose d'une sonnette d'entrée sonnante directement dans votre unité locative, n'appuyez jamais sur le bouton d'ouverture à distance de la porte si vous ne connaissez pas la personne qui vous le demande.
- Les locataires ne devraient jamais laisser des étrangers entrer derrière eux dans un immeuble à accès réservé. Fermez la porte derrière vous et assurez-vous qu'elle est fermée à clé. Si une personne vous demande de la laisser entrer, dites-lui d'utiliser la sonnette pour communiquer avec la personne qu'elle vient voir.
- Gardez votre porte fermée à clé et n'ouvrez jamais la porte à des étrangers. Si quelqu'un frappe à votre porte et vous demande votre téléphone pour appeler de l'aide, n'ouvrez pas la porte. Proposez de faire l'appel à leur place.
- Demandez à votre locateur s'il serait possible d'installer un microviseur à très grand champ de vision (un judas) sur votre porte.

- Même si vous pouvez voir qui est à la porte, rappelez-vous que les cambrioleurs peuvent être de tout âge et de toute taille et que ce peut être aussi bien des hommes que des femmes. Souvent, quelqu'un d'allure innocente vient frapper à votre porte pendant que des complices attendent hors de vue que vous ouvriez.
- Si un réparateur se présente à votre porte, soyez prudents. Les locateurs devraient avertir les locataires s'ils font appel à des réparateurs pour venir faire des travaux dans des unités locatives.
- Ne laissez entrer aucun travailleur ou réparateur si vous n'avez pas été averti de leur venue par votre locateur ou si vous n'avez pas vous-même fait appel à ces personnes, même si elles vous disent qu'il s'agit d'une urgence. Appelez votre locateur, ou l'entreprise de la personne qui est à votre porte afin de vérifier que cette personne est effectivement ce qu'elle prétend être et vous assurer qu'elle a une bonne raison d'être là.

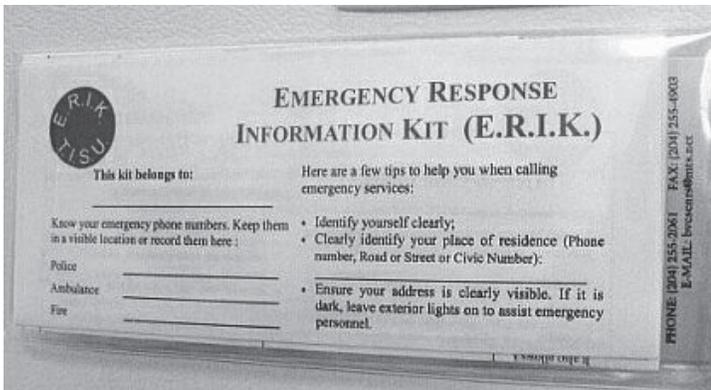
Environ 21 % des cambriolages à domicile sont commis par des personnes que la victime a rencontrées occasionnellement, ou par une connaissance. Si quelqu'un que vous connaissez vaguement vient frapper à votre porte, demandez-vous si cette personne a une bonne raison d'être là. Si ce n'est pas le cas, n'ouvrez pas la porte.

La Direction des services aux victimes de Justice Manitoba aide les victimes d'actes criminels dans l'ensemble de la province. Vous pouvez appeler cette direction, sans frais, au 1 866 484-2846 ou consulter la page www.gov.mb.ca/justice/victims/services/index.fr.html.



Trousses d'information pour les situations d'urgence

En cas d'urgence, il serait utile que les équipes d'intervention d'urgence aient rapidement accès à vos renseignements médicaux ou à ceux de quelqu'un que vous connaissez. La **Trousse d'information pour les situations d'urgence** (T.I.S.U.) est proposée aux personnes qui ont une maladie chronique, des difficultés d'élocution ou d'autres problèmes de communication, aux personnes âgées, aux personnes qui reçoivent des soins à domicile et aux personnes qui vivent seules.



La Trousse donne aux secouristes des renseignements médicaux instantanés qui peuvent sauver des vies en cas d'urgence, car elle offre :

- un formulaire sur votre état de santé à jour;
- un autocollant à apposer sur votre porte pour que les secouristes sachent que vous avez une Trousse et qu'ils la cherchent;
- une enveloppe en plastique munie d'un aimant pour votre réfrigérateur;
- des directives en matière de soins de santé ou un testament biologique.

Pour obtenir votre Trousse gratuite, veuillez communiquer avec le conseil de ressources communautaires pour les aînés près de chez vous ou visitez le site www.seniors.cimnet.ca/cim/19.dhtm (en anglais seulement). À Winnipeg, composez le 311 et demandez à communiquer avec le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de la Ville.

Besoin d'information?

ACCÈS EN LIGNE
manitoba.ca/rtb

EN PERSONNE OU PAR TÉLÉPHONE

**Nos bureaux son ouverts du lundi au
vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30**

**254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg
Téléphone : 204 945-2476**

**340, 9^e rue, bureau 157, Brandon
Téléphone : 204 726-6230**

**59, chemin Elizabeth, bureau 113,
Thompson
Téléphone : 204 677-6496**

Sans frais 1 800 782-8403

**Disponible en
médias substituts sur demande.**

Manitoba 